ARREST
DU CONSEIL D'ETAT
DU ROI,
Qui supprime un Ecrit ayant pour titre, Mandement de M. l'Evêque de Montauban, *&c.*

Du 26 Octobre 1753.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

LE ROI étant informé qu'il se débite dans le public un Ecrit ayant pour titre : *Mandement de M. l'Evêque de Montauban, pour faire chanter le* Te Deum *en actions de graces de la naissance de Monsieur le Duc d'Aquitaine. A Montauban, chez Jean-François Teulières Imprimeur du Roi & de M. l'Evêque. 1753.* Sa Majesté se seroit fait représenter un exemplaire dudit Ecrit, dans lequel Elle auroit trouvé des réflexions sur l'Histoire, non-seulement déplacées, mais même répréhensibles: Et comme

Case
Wing
folio
oZ
144
.A1
v. 6
no. 27

Sa Majeſté a toûjours eu une attention particulière à ce qu'il ne fût rien écrit dans ſon royaume, qui pût bleſſer aucun Souverain : Ouï le rapport, LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que ledit Ecrit ſera & demeurera ſupprimé. Enjoint Sa Majeſté à tous ceux qui en ont des exemplaires, de les remettre inceſſamment au greffe du Conſeil, pour y être ſupprimés : Fait très-expreſſes inhibitions & défenſes à tous imprimeurs, libraires, colporteurs, & autres perſonnes de quelqu'état & condition qu'elles ſoient, d'en imprimer, vendre & débiter, ou autrement diſtribuer, à peine d'être pourſuivis extraordinairement. Enjoint Sa Majeſté au ſieur Berryer, Conſeiller d'Etat, Lieutenant général de police de la ville & fauxbourgs de Paris, & au ſieur Leſcalopier Maître des Requêtes & Commiſſaire départi en la généralité de Montauban, de tenir la main à l'exécution du préſent arrêt qui ſera lû, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. FAIT au Conſeil d'état du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Fontainebleau, le vingt-ſix octobre mil ſept cent cinquante-trois. *Signé* PHELYPEAUX.

THE NEWBERRY LIBRARY

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1753.